Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260605-2606074-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGERES-VITRE

COMMUNE DE
MAEN ROCH

Conseillers municipaux :
- en exercice : **29**
- présents (ouverture de séance) : **24**
- votants (ouverture de séance) : **28**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : vendredi 29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Maen Roch, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Thomas JANVIER,** Maire

Présent.e.s : Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Lionel OGER, Monsieur Claude MICHEL, Madame Pascale TAZARTEZ, Monsieur François-Xavier RIVIERE, Madame Paule PERRIN, Madame Marie-Armelle LAIZE-BLANC, Madame Céline VEILLARD, Monsieur Claude SIMON, Monsieur Joël CHAMPAGNAC, Madame Viviane TROPÉE, Monsieur Raphaël MORVAN, Monsieur David RETORE, Madame Binetou SOCK, Madame Peggy GAUTHIER, Madame Laurie LOURENCO, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN , Madame Stéphanie LEMERCIER, Monsieur Michael MACÉ, Monsieur Éric LEMERCIER, Madame Isabelle DELEPINE, Monsieur Jacky RABOUIN, Madame Amélie BIANCHI.

Représenté.e.s : Mme Virginie LESAGE pouvoir à M. Lionel OGER, Mme Jeannick SOURDIN pouvoir à M. Joël CHAMPAGNAC, Marina LERAMEY pouvoir Mme Viviane TROPEE, M. Théo BELE pouvoir à Mme Peggy GAUTHIER, M. Yannick BODIN pouvoir à M. David RETORE

Absente : Madame Isabelle COLLET

AFFAIRE INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR

CM26.07.074

SENATORIALES 2026
Élection des délégués et suppléants (communes de plus de 1 000 habitants)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 18 heures 30.

- Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260605-2606074-DE

électoraux pour l'élection des sénateurs,
- Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce sujet et :

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Messieurs Claude SIMON, Claude MICHEL, Mesdames Laurie LOURENCO, Madame Amélie BIANCHI-HUBERT.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste Thomas JANVIER

Titulaires

1.	Virginie	LESAGE
2.	Thomas	JANVIER
3.	Pascale	TAZARTEZ
4.	Lionel	OGER
5.	Paule	PERRIN
6.	Claude	MICHEL
7.	Marie-Armelle	LAIZE-BLANC
8.	Joël	CHAMPAGNAC
9.	Céline	VEILLARD
10.	David	RETORÉ
11.	Viviane	TROPEE
12.	Eric	LEMERCIER
13.	Peggy	GAUTHIER
14.	Mickaël	MACÉ
15.	Stéphanie	LEMERCIER

Suppléants

1.	Yannick	BODIN
2.	Marina	LERAMEY
3.	Gaëtan	DUBREIL JARDIN
4.	Laurie	LOURENÇO
5.	Claude	SIMON

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260605-2606074-DE

Liste Amélie BIANCHI-HUBERT

Titulaires

1.	Amélie	BIANCHI-HUBERT
2.	Jacky	RABOUIN

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance, à savoir l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Après enregistrement des listes, il est procédé au vote.

c) Election des délégués titulaires

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 25

Ont obtenu :

- Liste de Thomas JANVIER : 23 voix dont 14 sièges sur 15
- Liste Amélie BIANCHI-HUBERT : 2 voix dont 1 siège sur 15

d) Election des délégués suppléants

- Liste de Thomas JANVIER : 23 voix dont 1 siège sur 5
- Liste Amélie BIANCHI-HUBERT : 1 voix dont 0 siège sur 5

Pour extrait conforme,
le registre dûment signé,

le Maire,

Thomas JANVIER

MAIRIE de MAEN ROCH (ILLE-ET-VILAINE)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »